



La CNS est prête à démarrer

À partir du 5 janvier 2009, 18 agences, dont celle de Hollerich (125, route d'Esch), seront au service des assurés. La CNS sera l'interlocuteur de tous les assurés du secteur privé.

TÉLÉPHONE

Un seul numéro
d'appel : 27 57-1

Le numéro d'appel du standard téléphonique de la CNS sera le 2757-1.
Le numéro de télécopie sera le 2757-2758.

Le courrier électronique sera adressé à cns@secu.lu.

Le site internet www.cns.lu sera prêt prochainement.

CORRESPONDANCE

Quatre adresses
différentes

L'adresse postale de la présidence et des directions de la CNS portera le code postal L-2978 Luxembourg.

Chacun des départements disposera d'un code postal particulier :

L'adresse du département des indemnités pécuniaires : L-2979 Luxembourg. L'adresse du département des prestations en nature (remboursements) : L-2980 Luxembourg.

L'adresse du département prestataires : Boîte postale 1023, L-1010 Luxembourg.



Lors de la présentation de la Caisse nationale de Santé : (de g. à dr.) Joé Spier, Armand Drews et René Pizzaferrri (représentants des assurés), le ministre de la Sécurité sociale Mars di Bartolomeo et Jean-Marie Feider (caché), François Engels et Fabienne Lang (représentants des employeurs).

REMBOURSEMENTS

Par chèque et pour au moins 100 euros

Dorénavant, chacune des 18 agences de la Caisse nationale de santé sera accessible à tous les assurés de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 à 16 h.

Les agences seront habilitées à émettre des chèques en vue du remboursement des prestations en nature, pour autant que les factures soient acquittées au jour de leur présentation depuis moins de 15 jours et que leur montant atteigne au moins 100 euros. Les chèques pourront être encaissés sans frais ni aucune retenue auprès des agences de la BCEE.

La CNS démarrera le 2 janvier 2009 dans ses locaux à Hollerich.

De notre journaliste
Jean Rhein

Mars Di Bartolomeo, le ministre de la Sécurité sociale, se montre heureux, en annonçant la naissance de la Caisse nationale de santé : **«Le système de la solidarité est intact. Le financement solidaire de la santé n'est pas remis en question.»**

Jean-Marie Feider est le président de la nouvelle institution. Il rappelle les trois axes de la restructuration : 1° qualité et performance du service aux bénéficiaires, 2° optimisation des dépenses de santé, 3° maîtrise des coûts de fonctionne-

ment. À cet effet, 464 personnes composent le personnel de la nouvelle Caisse (l'équivalent de 435 postes en équivalent-temps complet).

Le futur comité directeur sera présidé par Jean-Marie Feider; la Chambre des salariés désignera cinq délégués des salariés du secteur privé et un délégué des cheminots, la Chambre des fonctionnaires et employés publics désignera deux délégués, la Chambre de commerce et la Chambre des métiers chacune un délégué. Les employeurs seront représentés par cinq délégués. La Chambre d'agriculture sera représentée par un délégué. En quelque sorte, le comité directeur disposera des attributions de l'AG de l'ancienne UCM.

Pour quand la généralisation du «tiers payant»?

Le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et le président de la Caisse nationale de santé, Jean-Marie Feider, ont insisté sur le fait que la création de la CNS est inspirée par le souci de la simplification administrative.

«En vue de servir les assurés», a précisé le ministre. «Ce qui signifie qu'au niveau interne, il a même fallu créer de nouveaux services pour réaliser cet objectif.» Il a encore expliqué qu'«une généralisation du "tiers payant" ne se décrète

pas d'en haut. Elle doit être négociée avec les prestataires. Il y a sur le métier des concepts qui permettraient aux plus démunis de pouvoir régler d'avance, sans que nous ajoutions une stigmatisation par cette procédure.»

«Là où le bât blesse», interjette René Pizzaferrri (représentant des assurés), «c'est lorsque les médecins veulent se faire payer les convenances personnelles, qui atteignent chez quelques-uns à peu près 10 % de leurs honoraires.»